



[Traduction]

Le 17 décembre 2012

M. Bill Jones  
Commissaire délégué du Revenu agissant à titre de commissaire du Revenu  
Bureau du commissaire  
555, avenue MacKenzie, 7<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0L5

**Objet : Demande d'information du DPB IR0099 : Estimation du manque à gagner**

Monsieur,

Je vous écris dans le but d'obtenir des renseignements et des données de l'Agence du revenu du Canada des renseignements et des données sur l'estimation du « manque à gagner fiscal » du gouvernement fédéral canadien, tel qu'il est défini par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans sa publication *L'administration fiscale dans les pays de l'OCDE et dans certains pays hors OCDE : série « Informations comparatives » (2008)*, que l'on peut trouver à <http://www.oecd.org/fr/ctp/administrationfiscale/42572580.pdf>.

Je vous saurais gré également de me faire parvenir de l'information sur la composition du « manque à gagner fiscal » fédéral. Un exemple du type d'information est présenté dans le document intitulé « Tax Gap Map » du Internal Revenue Service : [http://www.irs.gov/pub/newsroom/tax\\_gap\\_map\\_2006.pdf](http://www.irs.gov/pub/newsroom/tax_gap_map_2006.pdf).

Mon équipe utilisera l'information ou les données que vous nous ferez parvenir pour répondre à une demande que nous avons reçue d'un parlementaire au sujet de l'évasion fiscale au Canada.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous avez besoin de plus de précision.

Veuille agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur parlementaire du budget,

[signature]

Kevin Page

c. c. Rick Stewart, secrétaire adjoint du Cabinet, Bureau du Conseil privé, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique  
Michael Horgan, sous-ministre des Finances Canada



## Demande d'information du DPB

NUMÉRO DE LA DEMANDE : IR0099

PERSONNE RESSOURCE AU BUREAU DU DPB : Jason Jacques ([jason.jacques@parl.gc.ca](mailto:jason.jacques@parl.gc.ca))

TYPE DE DEMANDE : Ponctuelle

PRIORITÉ : Normale

DATE DE PRÉSENTATION DE LA DEMANDE : Le 17 décembre 2012

Le 7 janvier 2013

DATE DE LIVRAISON DEMANDÉE :

OBJECTIF DU DPB :

Donner suite à une demande d'information d'un parlementaire concernant les coûts de l'évasion fiscale.

VOLET CONCERNÉ DU MANDAT DU DPB :

En vertu de l'article 79.3 de la *Loi sur le Parlement du Canada*, le DPB a le droit de demander à un administrateur général de lui fournir toutes données financières ou économiques qui sont en la possession de ce ministère et qui sont nécessaires à l'exercice de son mandat.

RENSEIGNEMENTS ET DONNÉES DEMANDÉS :

Renseignements fournis à la page 1 de la lettre.